Appareils ménagers à réparer

Votre cuisinière vient de vous lâcher et désespéré vous faites appel d'urgence à un réparateur d'appareils ménagers. Vous devez donc savoir que certaines dispositions légales s'appliquent dans certains cas à certaines situations.

D'abord, la Loi sur la Protection du consommateur s'applique à deux conditions : (1) la réparation doit être supérieure à 50$ et (2) l'appareil défectueux doit être inclus dans la liste suivante : cuisinière (incluant le four micro-ondes), le réfrigérateur, le congélateur, le lave-vaisselle, la laveuse, la sécheuse et le téléviseur.

Dans le cas où la loi s'applique, le commerçant avant d'effectuer la réparation doit vous fournir une évaluation écrite des réparations à effectuer. Il ne peut vous demander de frais pour cette évaluation écrite sauf s'il vous a prévenu avant et vous en a indiqué le coût.

Lorsque vous avez accepté cette évaluation, celle-ci ne peut être augmentée sans votre consentement et le commerçant ne peut exécuter de réparation non prévue sans votre autorisation expresse.

Vous pouvez renoncer à l'évaluation écrite mais alors vous devez le faire dans un écrit que vous rédigerez alors entièrement de votre propre main et que vous signerez par la suite. Notez que l'évaluation écrite n'est pas nécessaire dans les cas où la réparation est gratuite (sous garantie par exemple).

Suite à la réparation, le commerçant doit vous transmettre une facture comprenant entre autres les éléments suivants : pièces facturées (prix et nature, neuves ou usagées ou remises à neuf), main-d'œuvre facturée (taux horaire et coût total), le coût total de la réparation et les caractéristiques de la garantie.

Vous pouvez demander au réparateur de vous remettre les pièces qu'il a remplacées mais vous devez le faire au moment où vous lui confiez la réparation.

Une fois le bien réparé, une garantie de 3 mois , pièces et main-d'œuvre s'applique.

Dans l'éventualité où l'on vous aurait réclamé un montant supérieur à l'évaluation ou dans les cas où la réparation est mal faite, vous pouvez exercer un recours contre le réparateur, s'il y a lieu.

Même si l'appareil à réparer ne fait pas partie des appareils couverts par la loi, vous pouvez exiger une évaluation écrite avant la réparation. Une facture détaillée ainsi qu'une garantie raisonnable (en plus de la garantie légale de base).

Ce texte ne remplace aucunement les textes de loi en vigueur et ne peut être reproduit sans autorisation.

Ski alpin, criterium juvénile Sports-Experts 2006

Félicitations à Marc-Olivier Vermette, champion provincial !

Isabelle S. Pearse

C'est du 23 au 27 février 2006 que se tenait à Val-Saint-Côme dans la région de Lanaudière, le criterium juvénile Sports-Experts 2006 qui décide du champion (et de la championne) provincial de ski alpin pour l'année en cours.

Six épreuves en cinq jours, dont 2 super G, 2 slaloms et 2 slaloms géants. Au moment où prenait fin les jeux de Turin, à des milliers de kilomètres de là, des jeunes la flamme bien allumée, déterminés à assurer un jour la relève de nos héros présents, se disputaient les honneurs en perfectionnant leurs forces et en travaillant leurs faiblesses.

Marc-Olivier Vermette 14 ans, de Ste-Anne-des-Lacs, issu de l'équipe de compétition du Mont Olympia a remporté le championnat provincial de ski alpin de niveau K2 soit la catégorie des 13-14 ans. Ne vous laissez pas duper par leur jeune âge. Ces skieurs sont de niveau élite et ce ne sont que les meilleurs qui seront choisis pour passer au prochain niveau nommé FIS (Fédération internationale du ski) une fois le K2 complété. Selon un article sur le Web, RDS rapporte la performance de Marc-Olivier lors de la dernière course, comme ayant été sans faille. Rappelons que c'est le total des points du cumulatif de toutes les épreuves ci-haut mentionnées qui déterminent le gagnant.

Marc-Olivier et ses parents qui ont eu la gentillesse de nous rencontrer, nous parlent avec grande passion de ce sport. Tel un commentateur sportif, Marc-Olivier raconte que l'issu de la compétition ne s'est décidée que lors de la dernière course, le pointage entre les compétiteurs étant très serré. À la question : «Qu'est-ce que tu aimes le plus de ce sport?», cet ado de 14 ans répond de façon spontanée et avec toute la franchise qui le caractérise : «La chimie dans l'équipe» Il poursuit en racontant la camaraderie qui y existe, les déplacements en groupes soit en fourgeonnette ou en avion avec leurs coachs Louise Mc Nulty, Ian Prévost et Guillaume Taillefer; le travail d'équipe nécessaire pour entre autres préparer les parcours et transporter l'équipement, le plaisir qu'on a de vivre des moments intenses et des aventures de voyage en compagnie de compétiteurs qui en même temps sont devenus de bons amis. Dans ce même esprit, Marc-Olivier tenait à ce que le journal mentionne les prestations des autres compétiteurs afin de souligner leurs efforts également. Les voici alors ces jeunes talents. Chez les garçons catégorie K2 on retrouve Simon-Claude Toutant de Val-St-Côme en deuxième place, Charles Cloutier de Mont-Saint-Sauveur en troisième. Chez les filles, dans la même catégorie, le titre de championne provinciale K2 appartient à Karel Bouchard du Mont-Saint-Sauveur, on retrouve Brittany Phelan en deuxième place et Camille Gilbert en troisième.

Ce sport exigeant et enivrant est une passion familiale chez les Vermette. Les parents Michel et Nathalie, s'impliquent autant au niveau des bénévoles lors de courses, si on pense à l'entretien des pistes par exemple, qu'au niveau transport, achat d'équipement (plusieurs différentes paires de ski étant nécessaires selon la discipline) et de levées de fond pour financer entre autres les camps d'entraînement à l'étranger tel que les deux dans les Alpes françaises dont Marco a déjà fait parti ou de celui projeté au Chili. Toute cette besogne, ils la considèrent comme tout à fait naturelle, puisant leur récompense à même la joie de leur fils à raconter ses fascinantes histoires, la fierté dans les yeux, le sourire aux lèvres. Pour compléter, n'oublions pas de mentionner que le frère de Marc-Olivier, Guillaume, 12 ans, est également skieur d'élite présentement de niveau K1, suivant les traces de son frère de très près.

La prochaine compétition qui attend Marc-Olivier ainsi que les 21 autres garçons et les 23 filles représentant le Québec sera le championnat canadien juvénile ayant lieu à la fin mars au Mont-Tremblant. Les six meilleures performances québécoises se mériteront une place pour se disputer la Whistler Cup en Colombie-Britannique plus tard dans la saison. Whistler étant pour l'instant encore loin, Marc-Olivier se prépare en ce moment physiquement et mentalement par un entraînement rigoureux, à affronter celui qu'il considère être son plus important rival : Eric Reed, fils du légendaire Ken Reed olympien dans sa jeunesse et actuel président de Alpine Canada Alpin.

Cette histoire est donc à suivre, c'est à espérer que des jeunes comme Marc-Olivier et Guillaume Vermette qui travaillent avec détermination à gravir les échelons et les podiums, trouvent dans leur communauté l'appui nécessaire pour les aider à aller au bout de leur rêve, quel qu'il soit.